

# Le mot du Maire



**Mes Chers concitoyens,**

## **Incivilités**

Ces dernières semaines de nombreux exemples nous ont fait toucher du doigt la fragilité des choses. Nous avons subi un cambriolage au sous-sol de la salle du foyer social. Au-delà des dégradations, c'est le vol que nous déplorons, ce n'est malheureusement pas la première fois, c'est surtout ces incivilités à répétition qui viennent affecter notre tranquillité et nous invitent à la vigilance.

## **Citoyenneté**

On assistera à la 3<sup>ème</sup> cérémonie citoyenne le 4 mars afin de mettre à l'honneur les jeunes qui viennent d'avoir dix-huit ans (nés entre le 1er Mars 1998 et 28 Février 1999) pour leur remettre officiellement leur carte d'électeur. Ils sont au nombre de 13 à avoir reçu une invitation. A travers cet instant solennel, je veux leur rappeler que devenir majeur n'est pas neutre et que cette nouvelle étape de la vie leur confère des droits certes, mais aussi des devoirs.

L'un des premiers droits est celui de voter aux élections, qu'elles soient locales, nationales ou européennes, ils voteront pour la première fois aux élections Présidentielles. C'est de connaître les principes fondamentaux de la république et le sens des trois mots inscrits sur les frontons des mairies : «LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ».

A 18 ans, on acquiert la majorité civile, matrimoniale et pénale. En clair on est juridiquement considéré comme pleinement capable et responsable de ses actes par la communauté nationale, vous êtes libre de conclure des contrats et de gérer vos ressources. Ce sont des droits civiques comme le droit de vote, l'éligibilité le droit de se porter candidat à une élection, le droit de témoigner en justice...

Mais ce sont aussi des devoirs le premier est le respect de la loi et le non-respect de celle-ci constitue une faute qui, le cas échéant peut conduire à de lourdes sanctions pénales. Nous avons en tant que citoyen le devoir de respecter le droit des autres et faire preuve de civisme et de civilité pour rendre supportable la vie en société... Voilà un tout petit extrait des principaux droits et devoirs liés à la majorité.

## **Les réformes se poursuivent...**

Vous avez pu lire dans les journaux que les communautés de communes se sont agrandies. C'est dans les Côtes d'Armor que les fusions ont été les plus fortes, il n'en reste plus que 8 contre 21 dans le Finistère, 18 en Ille et Vilaine et 12 dans le Morbihan. Cette volonté de l'État de regrouper les communes en communautés de grande taille permettra d'avoir des projets plus importants, des services plus conséquents.

Mais il faut faire attention à conserver une certaine proximité pour que le citoyen continue à se sentir concerné et à y voir un intérêt. C'est de la reconnaissance et du pragmatisme que les gens ont besoin ...

Les réformes suite à la parution des lois et décrets vont se poursuivre en 2017. Une plus symbolique que les autres portera sur la délivrance des Cartes Nationales d'Identité. D'ores et déjà, il vous faut vous rendre à la Maison des services publics à Loudéac.

L'administration se restructure, s'éloigne de ses sujets et se complexifie. C'est là que l'on s'aperçoit que l'échelon local reste pertinent. Les secrétaires de mairie sont souvent le dernier recours pour joindre une administration, effectuer, accélérer une démarche, démêler les nœuds de la réglementation et solutionner les problèmes les plus divers. Même si les communes sont appelées un jour à se regrouper, il faudra conserver cette proximité, un secrétariat dans chaque bourg pour ce lien administratif, social est vital.

***Votre Maire, Georges LE FRANC.***